

# BULLETIN DE DON

Association des Concerts du Pincerais



Je souhaite devenir mécène et faire un don \*:

Montant du don	Montant après déduction fiscale	Cocher la case
20 €	(soit 6,80 € après déduction fiscale)	
50 €	(soit 17 € après déduction fiscale)	
150 €	(soit 51 € après déduction fiscale)	
400 €	(soit 136 € après déduction fiscale)	
1000 €	(soit 340 € après déduction fiscale)	
<b>Autre montant</b>	Indiquez le montant	

**Je recevrai le reçu fiscal correspondant** : remplissez lisiblement les champs ci-après, ces informations sont obligatoires pour bénéficier de votre réduction fiscale.

Civilité .....

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél ..... E-mail .....

Date : ..... / ..... / .....      Signature :

\* Au titre du mécénat et en vertu des articles 200 et 238 du Code Général des Impôts, chaque don effectué en faveur de l'Association des Concerts du Pincerais ouvre droit en France à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de son montant dans la limite de 20% du revenu imposable. Si ce plafond est dépassé, l'excédent est reportable sur les 5 années suivant le règlement.

**Participez dès aujourd'hui au rayonnement de l'Association des Concerts du Pincerais :**



**Par chèque** : merci de compléter le bulletin ci-dessus et le retourner accompagné de votre règlement (à l'ordre de Association des Concerts du Pincerais) à : Monsieur François CHASPOT, trésorier de l'Association des Concerts du Pincerais, 6 place Anne Franck 78260 Achères.

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN**